



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Archives nationales

Question écrite n° 64287

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la création d'une cité des archives. Le projet de loi sur la société de l'information, présenté lors du Conseil des ministres du 13 juin 2001, prévoit une série de mesures relatives à l'accès aux archives publiques, allant dans le sens d'une plus grande accessibilité de celles-ci, modifiant ainsi la loi de 1979 sur les archives. Le rapport Belaval, remis en février 1999, relève un certain nombre de problèmes dans la situation des Archives nationales : un éclatement des structures en six, un manque de coordination scientifique et de communication entre les six centres, une insuffisance qualitative et quantitative des installations de stockage et de conservation des collections. Il relève aussi la nécessité de développer une cité des archives, qui serait un centre de la mémoire moderne et contemporaine. Il y est même défini l'emplacement idéal (région parisienne) ainsi que la période à couvrir (à partir de 1789). Il semble aujourd'hui primordial de favoriser la création d'un centre de ce type afin d'accompagner, au mieux, les futures mesures de loi sur la société de l'information. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce problème et les mesures tant législatives que réglementaires qu'il est prêt à prendre afin de lui apporter une solution.

Texte de la réponse

En réponse à la question de l'honorable parlementaire, il est précisé que les conditions difficiles de fonctionnement des Archives nationales qu'il relève sont dues en particulier à la saturation et à l'inadaptation des locaux. Toutefois, il est à souligner qu'en dépit de cette situation les Archives nationales continuent à remplir leurs missions essentielles, et notamment celle de communication au public des documents constitutifs de notre patrimoine historique. Il n'en demeure pas moins que la construction d'un nouveau centre pour les Archives nationales est une nécessité et le ministère de la culture est déterminé à faire avancer ce dossier. Les éléments techniques permettant au Gouvernement de prendre une décision à cet égard sont en cours de rassemblement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64287

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4178

Réponse publiée le : 10 septembre 2001, page 5172